

# CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 31 JANVIER 2014

## Compte-rendu

---

**L'an deux mil quatorze, le trente et un janvier**, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h 30, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Bernard THIVEND, Isabelle DEMEURE BESSON, Claude HUGUES, Eric MARTIN, Jean-Luc METTON, Christian BUONO, Adjoint, Laurent FROMENT, Gisèle AULOIS, Walter MASTON, Pascale MACHILLOT, René PROST, Philippe NEMOZ, Patrick TATU, Michel NELY, Marylin BURNOT, Marie-Pierre FAYOLLE

**Absentes excusées :** Catherine BAILBE, Anne-Laure DAVID

**Absent :** Georges PACAREAU

**Date de la convocation :** 23 janvier 2014

**Secrétaire élue pour la séance :** Mme Isabelle DEMEURE BESSON

**Compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2013 :** Concernant les charges transférées à Roannais Agglomération, M. HUGUES demande confirmation des dates par rapport au SDIS et à la participation demandée par Roannaise de l'Eau pour les eaux pluviales. La date du transfert pour le SDIS est celle du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Après confirmation de M. BOUQUIN de Roannais Agglomération, la participation pour les eaux pluviales est à la charge de Roannais Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2014 comme indiqué dans le précédent compte-rendu. Il est rappelé que ces sommes ne figureront plus au budget de la commune.

**REVERSEMENT DU MONTANT DE LA LOCATION DE MATÉRIEL AU CCAS :** Comme les années précédentes, le montant encaissé pour la location des tables, bancs et chaises sera versé au budget du CCAS, soit 398.05 €.

## DROITS DE PLACE 2014

M. le Maire informe les Conseillers municipaux que le Syndicat des Commerçants non sédentaires de Roanne n'a pas transmis d'avis défavorable à la proposition de tarifs des droits de place proposés pour l'année 2014. Les droits de place **applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014** sont les suivants:

- Commerçants non sédentaires pour le marché hebdomadaire ou une installation occasionnelle :

Bancs de moins de 2 mètres	1.92 €
Bancs de plus de 2 mètres	2.93 €

- Camions pour vente au déballage	31.00 €
-----------------------------------	---------

De 1 à 7 jours :

- Manèges, camions	31.00 €
- Fêtes, auto-tamponneuses, bals, parquets	61.00 €

Au-delà de 7 jours de stationnement, le droit devra être à nouveau payé.

## FORMATION PREMIERS SECOURS – PRISE EN CHARGE DES REPAS DU PERSONNEL ET DES FORMATEURS

Une formation aux premiers secours a été proposée au personnel municipal. Dix-huit personnes se sont inscrites et seront présentes le samedi 1<sup>er</sup> février 2014. Trois formateurs de la Croix Rouge assureront la formation de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 18 h 30.

M. le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte de prendre en charge les repas des agents et des formateurs qui resteront sur place, soit 14 personnes. Le coût du plateau repas est de 10 €.

## **AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS – CONVENTION AVEC ROANNAIS AGGLOMERATION**

Considérant que l'Etat a engagé un processus de retrait, sur un certain nombre de missions qu'il exerçait en appui aux communes notamment en matière d'application du droit des sols (ADS),

Considérant qu'au cours du premier semestre 2013, plusieurs communes ont exprimé des besoins en termes d'expertise technique dans différents domaines, expressions recueillies lors des Conférences des Maires et des Conférences de Territoire,

Considérant que les élus de Roannais Agglomération ont engagé une réflexion à partir de septembre 2013 sur le thème de « l'offre de services » que la communauté d'agglomération pourrait mettre en place à destination de ses communes membres,

Considérant que suite à ce travail, Roannais Agglomération propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire pour l'instruction des actes liés à l'application du droit des sols,

Considérant que cette mission ne relève pas d'une compétence transférée, les dispositions de l'article L.5211-4-2 du CGCT relatif à la mise en place de services communs est de nature à trouver application dans les rapports entre la commune et Roannais Agglomération,

Le Conseil Municipal:

Approuve la convention de service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Précise que ladite convention est conclue du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Indique que la participation financière de la commune conformément à l'article 7 de la convention susvisée sera de 1,50 € par habitant et par an au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (montant qui sera révisé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année).

Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

## **PRESBYTERE – MISE EN VENTE**

M. le Maire rappelle que la vente du presbytère avait été abordée lors de précédentes réunions du Conseil municipal. Ce bâtiment, construit en 1830, fait partie du domaine privé de la commune. Il est cadastré sous les n° 91 et 92 de la section AT (1 257 m<sup>2</sup>) et est situé rue du 14 Juillet. Il est constitué d'une maison d'habitation de 152 m<sup>2</sup> et d'un bâtiment annexe d'une surface de 32 m<sup>2</sup>.

Il est actuellement fermé depuis que le service de la crèche municipale a réintégré ses locaux en août 2013.

En novembre 2013, les Services des Domaines ont procédé à son évaluation. L'immeuble peut être mis en vente soit par adjudication soit de gré à gré.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente le bâtiment et le terrain.

M. THIVEND indique la commission Bâtiment devra réfléchir sur le devenir de cet immeuble et préparer un cahier des charges auquel on se réfèrera pour la vente. La délibération actant la décision de vendre devra faire l'objet d'une publicité, affichage, site internet.

## **FINANCES – INFORMATIONS SUR LES REPORTS D'INVESTISSEMENT SUR L'ANNEE 2014**

M. HUGUES, Adjoint, Responsable de la commission Finances, fait le point sur les dépenses et les recettes d'investissement de l'année 2013. Il informe l'assemblée des reports qui seront inscrits au budget 2014.

En dépenses :

Crèche	4 742.68 €
Voirie	862.09 €
Salle des fêtes, aménagements extérieurs	4 743.40 €
Acquisition matériel et mobilier	1 776.13 €
Bâtiment communal de St Martin de Boisy	2 642.69 €
Eclairage public	468.15 €
Extension réseaux	10 000.00 €
Aménagement de terrains	1 366.06 €
Dépôt mairie	4 000.00 €

En recettes :

Crèche	
Aide région	15 225.00 €
Enveloppe parlementaire	17 000.00 €
Voirie	9 656.00 €
Salle Laurencery	6 181.00 €
Ex local Jeunes	1 983.00 €

### **INTERVENTION D'UN PSYCHOLOGUE SCOLAIRE – APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE LA CIRCONSCRIPTION DU PÔLE OUEST**

Mme DEMEURE BESSON, Première Adjointe, Responsable de la commission Enfance, Scolarité, Affaires Sociales, informe le Conseil municipal qu'un Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED) est en place dans la circonscription du Pôle Ouest auquel appartient la commune de Pouilly les Nonains. La commune de RENAISSON a été désignée par l'Inspecteur d'Académie pour accueillir le RASED. Une réunion a eu lieu le 28 novembre 2013 en présence des élus des communes concernées.

Afin de permettre au psychologue scolaire d'exercer ses fonctions, il convient de mettre à sa disposition des locaux et du matériel.

Les Elus réunis ont arrêté le financement des dépenses ; celles-ci seront divisées par la totalité des classes des 17 communes et multipliées par le nombre de classes par commune.

La participation annuelle de chaque commune est fixée à 5 € par classe pour l'année scolaire 2013/2014.

Exceptionnellement, une participation supplémentaire de 20 € par classe (sur la base de 76 classes au total) sera perçue pour permettre l'achat de la valise pédagogique WIPPSI 4 d'un montant de 1 500 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

### **CRÉATION CD CRÈCHE – NOMBRE CD VENDUS ET OFFERTS – ANNULATION DE LA DELIBERATION du 20 décembre 2013**

Lors de la précédente réunion, la décision de ne plus vendre de cd avait été prise.

Après réflexion, considérant le nombre de cd restants, le Conseil municipal décide d'annuler la décision du 20 décembre 2013.

Seront mis en vente, au prix de 10 €, 100 cd,

Seront offerts 26 cd.

La présente délibération sera transmise à Mme le Receveur Municipal de Renaison.